



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 20/11/2018  
Reçu en préfecture le 20/11/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20181112-2018\_11\_239-DE

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

2018-11-239 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 6 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit le douze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADÉ, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Pierre-Jean MARTINET, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Michel VACHER

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc DARQUEST pouvoir à François-Didier BASSET, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard PIOT pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Agnès SEJOURNET pouvoir à Sandy CHAUVEAU

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

## POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD ANIMATION DE LA VIE SOCIALE : ADOPTION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION 2018-2020

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISPD

Au titre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali mène une action sociale globale déclinée en plusieurs champs : l'accès aux droits, la formation, l'emploi, l'inclusion sociale, la participation citoyenne visant l'insertion sociale et professionnelle des publics.

Pour ce faire, La Cali s'appuie depuis 2012 sur les structures d'animation de la vie sociale - centre socioculturel et espace de vie sociale - qui constituent des acteurs de proximité à part entière de la politique sociale, éducative et familiale d'un territoire, en poursuivant trois finalités :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes pour lutter contre l'isolement en animant un lieu d'accueil ouvert à tous (informer, orienter et recueillir la parole des habitants),
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire pour favoriser le mieux vivre-ensemble et la mixité sociale (réseau d'échanges, ludothèque, accompagnement à la parentalité, accès à la culture, ludothèque, etc),
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie locale.

Ces structures sont agréées par la Caf de la Gironde pour une durée de 2 à 4 ans. Leurs financements doivent être assurés par la Caf de la Gironde, le Département de la Gironde, la Msa de la Gironde ainsi que par les collectivités locales (commune(s) et/ou EPCI).

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles de La Cali signée en juin 2017, le diagnostic partagé avec les trois institutions précitées a permis de souligner que le territoire de La Cali ressortait comme l'un des plus précarisés à l'échelle de la Gironde. De surcroît, il est sous doté en structure d'animation de la vie sociale et des disparités en terme d'offre sociale sont constatées en son sein.

Face à ce constat, l'un des objectifs partagés est d'accompagner le déploiement et l'ancrage territorial de structures d'animation de la vie sociale sur l'agglomération, en s'appuyant sur les habitants et les acteurs associatifs et institutionnels inscrits dans cette dynamique.

Dans cette perspective, et afin d'encadrer et d'harmoniser son intervention sur l'ensemble du territoire, il est proposé d'adopter un règlement d'intervention qui précise :

- la participation de La Cali à la définition du projet social des structures,
- l'animation par La Cali d'un réseau territorial des structures, auquel elles s'engagent à participer,
- les conditions d'attribution de l'aide financière communautaire.

La Cali différencie son intervention financière selon la zone de compétence couverte par la structure, telle qu'inscrite dans l'agrément délivré par la CAF de la Gironde :

- structure à zone de compétence intercommunale : subvention forfaitaire annuelle versée pour tout agrément en cours, d'un montant de :

- 35 750€ pour un centre socioculturel intercommunal,
- 5 000€ pour un espace de vie sociale intercommunal.

- structure à zone de compétence communale : aide au démarrage à travers une subvention forfaitaire annuelle d'un montant de 3 000€ versée à compter de l'année de délivrance de l'agrément jusqu'au terme de ce premier agrément.

L'aide financière au titre de la compétence Politique de la Ville, Insertion et CISPD concerne le financement de l'activité générale de la structure, et peut être complétée par une subvention d'activité dans le cadre d'autres compétences de La Cali.

Le règlement d'intervention est valable pour une durée de trois ans (2018-2020).

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 9 octobre 2018,  
Vu l'avis du Bureau communautaire du 5 novembre 2018,



Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire approuver le règlement d'intervention 2018-2020 relatif à l'animation de la vie sociale.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 20/11/2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

